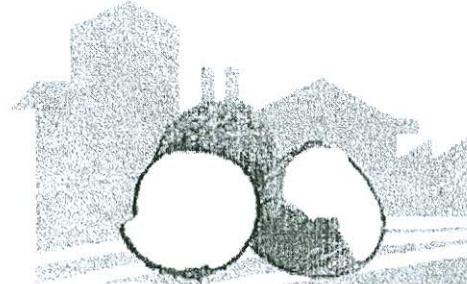


SICOR



SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 22 avril 2014 relative à
l'exercice clos le 31 décembre 2012

HOTEL NOVOTEL ABIDJAN
Le 22 avril 2014

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE (SICOR)

Société anonyme avec Conseil d'administration au capital de 1 500 000 000 FCFA

Siège social : Immeuble Arc-en-ciel, Angle Bd lagunaire - Av. Chardy, Abidjan

04 B.P. 973 Abidjan 04 **Tél:** 20 21 05 14 **Fax:** 20 21 05 23 **RCCM :** CI-ABJ-1976-B-17970

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

DEVACO	= 70,44 %
SAYEGH Hussein	= 11,47 %
SAYEGH Jamal	= 4,82 %
PRIVES DIVERS	= 13,27 %

SOMMAIRE

Ordre du jour	3
Conseil d'administration, Direction générale et CAC	4
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	5
I – Environnement et contexte	6
II – Présentation des états financiers de l'exercice 2012	8
1- Production de l'exercice	8
2- Produits de l'exercice	8
3- Charges de l'exercice	8
4- Endettement de la société	9
5- Résultat de l'exercice et son affectation	10
6- Proposition d'affectation du résultat	11
III- EVENEMENTS IMPORTANTS APRES LA CLOTURE	11
IV- PERSPECTIVES	11
Projet de résolutions	14
Rapport général des commissaires aux comptes	17
Rapport spécial des commissaires aux comptes	17
Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012	20

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE et approbation de ces conventions ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
5. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
7. Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs et des honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2012 ;
8. Pouvoirs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. SAYEGH Hussein:	Administrateur, Président
M. SAYEGH Jamal:	Administrateur
M. ABDALLAH Ahmed:	Administrateur
M. KPOGLI Kodzo Mawuenyefia :	Administrateur

DIRECTION GENERALE

M. SAYEGH Hussein:	Président Directeur Général
--------------------	-----------------------------

COMMISSAIRES AUX COMPTES

1- Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire (E I C I)
II Plateaux, Rue J 86, face SOCOCE BP 828 Cidex 03 Abidjan Riviera
Tél. : (225) 22-42-88-20 / 22-42-88-21 Fax : (225) 22-42-88-99 24

2- AUREX CONSEIL

Résidence Angel, RDC, Porte 2- Route du Lycée Technique, Cocody
20 BP 1539 Abidjan 20 Tél / Fax: (225) 22-48-42-43

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et aux dispositions des statuts régissant notre société, nous vous réunissons ce jour en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et soumettre à votre approbation les comptes du même exercice ainsi que le projet de résolutions.

Cette assemblée aurait dû se tenir au plus tard le 30 juin 2013, mais compte tenu de toutes les difficultés de tous ordres auxquelles doit faire face la société depuis plusieurs années, la SICOR s'est trouvée dans l'impossibilité d'observer cette obligation.

Elle a néanmoins adressé aux juridictions compétentes plusieurs requêtes aux fins de prorogation de la date de tenue de cette assemblée. C'est ainsi que l'ordonnance n° 000407/2013 prise par le Tribunal de Commerce d'Abidjan en date du 25/02/2013 nous a autorisé à proroger la date de tenue de l'assemblée au plus tard le 26 avril 2013.

Malheureusement, l'assemblée n'a pu être tenue à cette date, les travaux de reconstitution et de rattrapage de la comptabilité ayant pris plus de temps que prévu, du fait de la destruction de nombreuses archives comptables.

Une nouvelle requête introduite auprès de la même juridiction aux fins de prorogation de la date de tenue de l'assemblée annuelle au plus tard le 30 avril 2014 s'est vu rejetée par le Tribunal de Commerce, au motif que la société avait été préalablement autorisée à organiser son assemblée annuelle au plus tard le 26 avril 2013, qu'elle ne l'a pas tenue, et que le délai de six mois fixé par l'article

548 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique avait largement expiré.

Suite à un recours en appel, la Cour d'Appel d'Abidjan par ordonnance n° 234/2014 en date du 28 mars 2014, a autorisé que la date de tenue de cette assemblée annuelle soit prorogée jusqu'au 26 avril 2014.

C'est donc en vertu de cette ordonnance que nous avons convoqué la présente assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le présent rapport de gestion que nous vous soumettons comprend quatre points :

- 1- environnement et contexte dans lesquels la société a évolué durant l'exercice,
- 2- présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- 3- évènements importants survenus après la clôture de l'exercice,
- 4- perspectives.

I- ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE

L'exercice 2012 a été marqué par les faits essentiels suivants :

1. une relative normalisation de la situation socio-politique du pays ;
2. la destruction du site de l'Ile Boulay en janvier 2012 où les riverains ont attaqué les biens de la société en incendiant les bâtiments, le matériel et les installations puis en accaparant la plantation;
3. le statu quo sur les sites de la SICOR, notamment Grand-Lahou et Jacqueville qui demeurent aux mains des riverains depuis 2006 et 2009, lesquels exploitent les plantations au vu et au su de tous avec la complicité d'opérateurs économiques indélicats et véreux qui les financent et à qui sont livrés les produits pillés ;

4. la détérioration de la situation sur le site de Gliké où les vols et pillages se sont intensifiés ;
5. la nomination de M. Guy MBENGUE au poste de Président du Conseil d'Administration le 20 janvier 2012, puis sa démission intervenue le 16 novembre 2012 ;
6. la démission de M. Antoine Yao KOUADIO le 17 février 2012 de ses fonctions d'administrateur;
7. la nomination de M. Bernard STENGER au poste de Directeur Général Adjoint en avril 2012 ;
8. la démission de M. SOW Mocktar le 10 juillet 2012 de son poste d'Administrateur Délégué – Directeur Général;
9. les multiples démarches entreprises par M. Bernard STENGER notamment avec les chefs de villages, chefs de terre, maires, préfets et sous-préfets, présidents de conseil général, députés, ministres et autres autorités qui n'ont pas permis de sortir la société du gouffre ;
10. les négociations menées par M. Bernard STENGER avec les populations de Gliké, et qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord en décembre 2012, aux termes duquel les riverains de ce site s'engagent à garantir à la SICOR la jouissance pleine et entière de ses plantations. En retour, la SICOR leur verse la somme forfaitaire de 4 000 FCFA à l'hectare occupé, soit un montant global de 24 000 000 FCFA, à titre de don devant servir à réaliser des infrastructures sociaux de base dans les villages bénéficiaires ; le premier versement ayant eu lieu en décembre 2012 ;
11. les tentatives de relance des activités par la mise en œuvre de quelques investissements, notamment l'acquisition de véhicules pick-up destinés à la sécurisation du site de Gliké ;
12. l'accentuation des poursuites engagées contre la SICOR par la Direction Générale des Impôts ainsi que par la Caisse nationale de Prévoyance Sociale.

II- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

1- Production de l'exercice

Sur l'exercice 2012, il a été produit 11 875 tonnes de noix de coco. La baisse de la production par rapport à l'exercice précédent se justifie par les situations décrites plus haut, à savoir les événements de Boulay et la détérioration de la situation à Gliké.

	QUANTITE (en tonnes)
PRODUCTION	11 875

2- Les produits de l'exercice

Les produits de l'exercice sont composés des éléments ci-après :

- le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2011 s'élève à 487 568 181 FCFA, obtenu de la vente de noix de coco brute.

Il est en baisse par rapport à celui de 2011 à cause de la baisse de la production comme expliqué plus haut.

- les revenus des participations :

Il s'agit de dividendes d'un montant de 49 674 240 FCFA distribués au titre de l'exercice 2011 par la société SAPH dans laquelle la SICOR détient des actions.

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE L'EXERCICE

INTITULE DE COMPTE	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	487 568 181	680 881 236
AUTRES PRODUITS	14 828 670	0
REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSF C	35 000 000	330 844 284
PRODUITS FINANCIERS	49 674 240	49 674 240
PRODUITS HAO	0	582 722 438
TOTAL DES PRODUITS	587 071 091	1 644 122 198

3- Les charges de l'exercice

Dans un souci de maîtrise et de réduction des partes, un énorme travail de réduction des charges a été entrepris. C'est ainsi qu'elles ont été portées de 2 087 130 600 F en 2011 à 988 255 670 F en 2012.

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES DE L'EXERCICE

INTITULE DE COMPTE	2012	2011
ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	69 912 259	495 311 749
TRANSPORTS	26 220 300	11 477 000
SERVICES EXTERIEURS A	243 269 751	372 931 782
SERVICES EXTERIEURS B	48 161 759	30 569 115
IMPOTS ET TAXES	89 102 803	32 261 600
AUTRES CHARGES	23 380 000	34 292 762
CHARGES DE PERSONNEL	130 234 778	17 193 205
FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES	56 453 103	55 387 047
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	299 083 077	294 057 528
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	84 004 838
VALEURS COMPTABLES DES CESSIONS	0	214 514 586
CHARGES HAO	0	437 808 851
IMPÔT SUR LE RESULTAT	2 437 840	6 347 670
TOTAL DES CHARGES	988 255 670	2 087 130 600

On peut constater que sur l'exercice 2012, les charges ont été globalement réduites de plus de moitié par rapport à l'exercice précédent.

Fort malheureusement, la société n'a pas profité de cette importante baisse de charges pour améliorer le résultat du fait de la faiblesse de la production.

4- Endettement de la société

L'endettement de SICOR pendant l'exercice écoulé comprend :

- *les dettes financières diverses* : elles sont restées inchangées en ce qui concerne le principal de l'emprunt consenti à la société en 2007 par AFRIC INDUSTRY TOGO pour un montant de 550 000 000 FCFA.

Sur l'exercice écoulé, aucun remboursement n'a eu lieu, la trésorerie de la société ne l'ayant pas permis.

De nouvelles charges d'intérêts pour un montant de 55 000 000 FCFA liées à cet emprunt ont été comptabilisées au titre de l'exercice 2012.

- *les dettes à court terme* à savoir les dettes Fournisseurs d'exploitation, les dettes fiscales et sociales et les autres dettes.

Sur l'exercice, on n'observe pas de réduction des dettes fiscales et sociales, malgré les négociations engagées avec la DGI et la CNPS.

Les dettes se récapitulent comme suit :

	DETAIL DES DETTES	Montant
Dettes financières	Emprunt AFRIC INDUSTRY TOGO	550 000 000
	Provisions financières pour risques et charges	49 004 838
	Fournisseurs d'exploitation	92 154 244
	Dettes fiscales	356 059 931
Dettes à court terme	Dettes sociales	629 828 750
	Autres dettes	288 805 253
	TOTAL DETTES	1 965 853 016

5- Résultat de l'exercice

Pour la deuxième année consécutive, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est une perte de 401 184 579 FCFA.

Cette perte s'explique par la baisse de la production consécutive aux événements survenus à Ile Boulay d'une part, et par l'occupation et le pillage des sites de Jacqueville, Grand-Lahou et de Gliké d'autre part.

Il est fort regrettable que cette nouvelle perte vienne creuser le déficit cumulé de la société, alors qu'un investissement de quelque 87 millions FCFA en véhicules pick-up pour la sécurisation des plantations et pour l'exploitation a été entrepris, sans résultat palpable.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du résultat sur les cinq derniers exercices:

EVOLUTION DU RESULTAT SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice	2012	2011	2010	2009	2008
RESULTAT	-401 184 579	-443 008 402	256 096 181	-1 362 522 618	111 913 000

6- Proposition d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à Mesdames et Messieurs les Actionnaires d'affecter le résultat déficitaire de 401 184 579 FCFA de l'exercice 2012 au compte Perte nette à reporter.

III- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU RAPPORT DE GESTION

Les événements importants survenus entre la date de clôture et la date du présent rapport sont les mêmes que nous avons évoqués dans le rapport de gestion de l'exercice 2011.

IV- PERSPECTIVES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Une fois de plus, nos attentes et nos espoirs placés sur l'année 2012 sont annihilés par les actes de vandalisme perpétrés sur l'Ile Boulay et le site de Gliké par des riverains.

Fort heureusement, avec l'intervention des autorités administratives et judiciaires, nous avons réussi à ramener le calme sur l'Ile Boulay. Bien qu'il n'y ait plus le moindre bâtiment ni matériel sur les lieux, la reprise de l'exploitation a nécessité un investissement destiné à sécuriser la plantation contre les vols et les pillages.

En ce qui concerne le site de Gliké, la signature du protocole d'accord avec les riverains sous la houlette des autorités locales est salutaire et porteuse d'un nouvel espoir que l'on peut légitimement nourrir, pourvu que les populations respectent leurs engagements, même si ce protocole d'accord emporte un décaissement annuel de la somme de 24 000 000 F en leur faveur.

Nous poursuivrons les efforts pour exploiter au maximum ce site afin de commencer à tendre vers le seuil de rentabilité au moins. Tout dépendra du comportement des populations de Gliké. La SICOR quant à elle s'arrangera à trouver les fonds nécessaires pour tenir les engagements pris dans ce protocole d'accord.

Pour y parvenir, nous devons poursuivre la politique de réduction des charges en maintenant les effectifs au strict minimum sur les sites, tout en obtenant le meilleur rendement possible.

La sortie de bourse est aussi un dossier qui est toujours d'actualité ; elle est retardée par des considérations d'ordre technique que nous espérons régler d'ici peu pour enclencher l'opération.

En ce qui concerne la CNPS et la DGI, la direction actuelle poursuivra les démarches pour trouver un accord qui arrange toutes les parties.

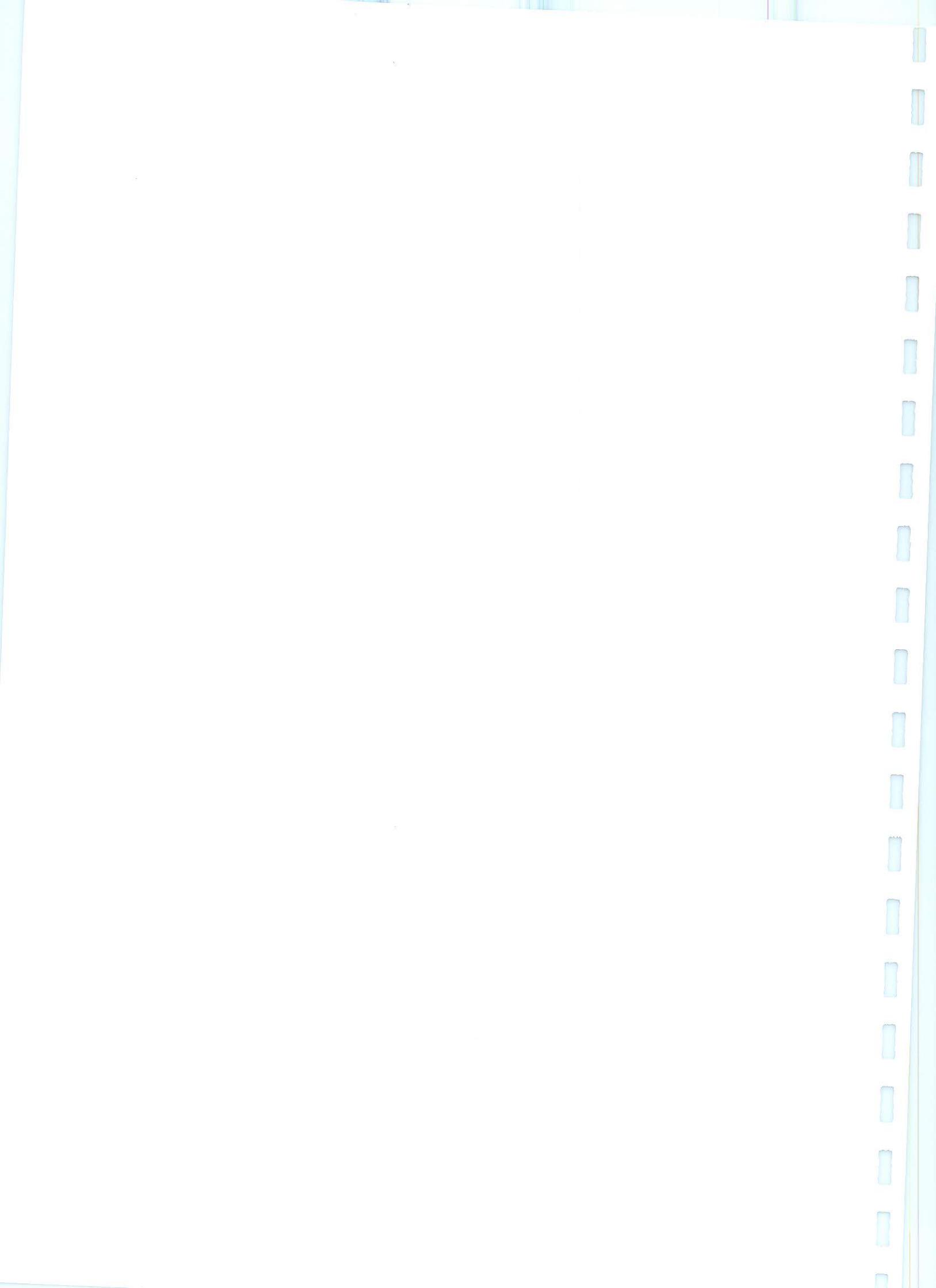
Quant aux sites de Grand-Lahou et de Jacqueville qui demeurent en cette fin d'exercice sous le contrôle des riverains, la direction actuelle poursuivra aussi les démarches pour trouver un accord qui arrange toutes les parties.

Devant toutes ces difficultés, nous ne pouvons que demander votre soutien et votre appui constant sur tous les plans.

Nous n'oublions pas les actionnaires majoritaires qui continuent de croire en la SICOR en l'appuyant dès que nous leur faisons appel.

Mesdames et Messieurs Les actionnaires,

Voilà présenté le rapport de gestion sur la marche de la société au cours de l'exercice 2012 qui vient de prendre fin. Nous vous remercions de votre aimable attention et serions heureux de répondre aux diverses questions que vous voudriez bien nous poser sur les zones d'ombre de ce rapport. Après quoi, nous passerons à la lecture du projet de résolutions que nous nous proposons de soumettre à vos suffrages.



**PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014 SUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

(assemblée générale ordinaire / exercice clos le 31 décembre 2012)

Première résolution : **Approbation du rapport du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve ce rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution : **Approbation du rapport général des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve ce rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution : **Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution : **Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat, de l'état annexé et du TAFIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui se solde par un résultat déficitaire de **401 184 579 FCFA**, approuve les comptes et les états financiers dudit exercice tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution : **Quitus aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président du Conseil d'Administration et à tous les Administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution : **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat déficitaire au compte « Perte nette à reporter » comme suit :

- Perte de l'exercice :	- 401 184 579
- Report à nouveau antérieur :.....	- 2 663 592 409
- Report à nouveau après affectation :	- 3 064 776 980

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution : **Indemnité de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2012**

L'Assemblée Générale décide d'allouer à chaque administrateur au titre de l'exercice 2012 une indemnité de fonction de 1 000 000 (un million) FCFA net d'impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution: **Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012**

L'Assemblée Générale fixe à 8 000 000 (huit millions) FCFA hors taxes le montant global annuel des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution : **Pouvoirs**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

CE DOCUMENT COMPREND 15 PAGES

Préférable : Rue J 47 - BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera
Tél : 22-42-88-20 / 22-42-88-21 / 22-42-88-23 / 08 43 03 88 - Fax : 22-42-88-24
E-mail : rccm@aviso.ci RCCM n° CI - ABJ - 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Abidjan, Cocody-Riviera Golf, Immeuble WEDGE, 2^e étage, Porte 705
tél : 22-43-18-36 Fax : 22-43-18-48
e-mail : aurex.co@aviso.ci

SICOR

Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 FCFA
Siège social : Abidjan, Zone industrielle de Yopougon
04 B.P. 973 ABIDJAN 04

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), établis en francs CFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les comptes appellent de notre part les réserves suivantes :

A- CONTRÔLE INTERNE

Nous avons constaté des insuffisances au niveau du contrôle interne. Il s'agit de :

- la non-exhaustivité des charges et des produits comptabilisés ;
- l'inexistence de documents probants pouvant justifier l'exhaustivité de la production de noix de coco ;
- l'absence de pièces de caisse préimprimées et prénumérotées.

B- ACTIF IMMOBILISE

Le fichier des immobilisations de la société SICOR a été actualisé par la sortie de certaines immobilisations détruites suite aux actes de vandalismes dont les sites d'exploitations ont été victimes au cours de l'exercice 2008.

Les corrections comptables suite à cette actualisation du fichier des immobilisations 2012 sont conformes aux recommandations des commissaires aux comptes.

Par contre, nous réitérons notre demande concernant le rapport définitif d'expertise de réévaluation des plantations de la SICOR. En effet, suite à la réévaluation des plantations agricoles, dont la conséquence est l'augmentation de la valeur desdites plantations de FCFA 770 762 669 enregistrée en écarts de réévaluations libres, les commissaires aux comptes ont demandé le rapport d'expertise qui ne leur a pas été communiqué jusque-là, de même que les circonstances et conditions de cette réévaluation. L'absence de ce rapport et les conditions de sa réalisation nous obligent à émettre une réserve sur la valeur des immobilisations inscrites dans les comptes de la SICOR.

C- ACTIF ET PASSIF CIRCULANT

1. Stocks

Aucun stock n'a été inscrit dans les comptes de la société. Etant donné que nous n'avons pas été conviés à l'inventaire physique ayant constaté l'absence de stocks et vu que nous n'avons pas pu vérifier par d'autres moyens l'existence de stocks, nous ne sommes pas à mesure de nous prononcer sur la réalité de l'absence de stocks.

2. Dettes fiscales

a) Patentes

La dette fiscale relative à la patente inscrite dans les livres de la société s'élève à FCFA 94 623 720. Au cours de nos travaux, il ne nous a pas été produit les déclarations de patente afférentes aux différents sites. Par conséquent, il nous a été impossible de vérifier les bases de calcul et de nous prononcer sur la réalité de cette dette.

b) Impôt foncier

La dette relative à l'impôt foncier s'élève à FCFA 77 874 551.

Les déclarations ne nous ont pas été produites, à l'instar de la patente.

Par conséquent, il nous a été impossible de vérifier les bases de calcul et de nous prononcer sur la réalité de cette dette.

c) Etat, crédit de TVA

Nous avons observé la non concordance entre les valeurs des états des taxes déductibles annexés aux déclarations de TVA et la taxe déductible sur les périodes de janvier, avril, mai, juillet 2013. Le tableau ci-dessous illustre les discordances relevées.

En FCFA

Périodes	Montant de la Taxe déductible	Taxes déduites	Ecarts
Janvier	6985031	6983231	1800
Avril	361118	374098	-12980
Mais	7861381	15412229	-7550848
Juillet	733826	749545	-15719
	15 941 356	23 519 103	-7 577 747

Source : Déclarations

D- TRESORERIE

Les paiements et les recettes en espèces inscrits en comptabilité ne sont pas saisis sur des pièces de caisse prénumérotées et préimprimées. De même, la société ne dispose pas d'un brouillard de caisse permettant de retracer l'exhaustivité des opérations et la conformité des soldes théoriques et physiques.

L'ensemble des faits relatés ci-dessus ne nous a pas permis de nous prononcer sur la réalité des espèces inscrites en compte pour un montant global de FCFA 803 057.

E- PRODUITS

Les ventes inscrites dans les états financiers se chiffrent à FCFA 487 568 181.

Comme signalé au point A, l'insistance de documents probants pouvant justifier l'exhaustivité de la production de noix de coco nous amène à observer des réserves sur l'exhaustivité du chiffre d'affaires d FCFA 487 568 181 qui figure dans les états financiers.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables dans les états de l'OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation des capitaux propres qui du fait des déficits constatés dans les états financiers de synthèse, les capitaux propres sont devenus négatifs, donc inférieurs à la moitié du capital social. Cette situation a été constatée depuis l'exercice 2009.

Conformément à l'article 664 de l'OHADA, le conseil d'administration aurait dû convoquer au plus tard le 26 mars 2011 l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider de la dissolution anticipée ou non de la société. Cette obligation n'a pas été respectée.

Toutefois, l'article 665 prévoit que les capitaux propres soient reconstitués à hauteur de la moitié du capital social, soit FCFA 750 000 000, au plus tard le 31 décembre 2012.

II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Non-respect des productions semestrielles

Cotée en bourse, la SICOR a l'obligation de produire chaque semestre une situation portant sur son activité, notamment le chiffre d'affaires, le résultat et les perspectives d'avenir (article 849 de l'OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE). Cette situation, conformément à l'article 849 de l'OHADA doit faire l'objet d'une attestation des commissaires aux comptes.

Comme les années précédentes, la SICOR se trouve dans l'incapacité de produire ces rapports d'activité semestrielle.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Abidjan, le 1 avril 2014

Les commissaires aux comptes :



AUREX CONSEIL
André N'guessan ZOUKOU

Expert Comptable Diplômé

*BUREAU AUREX CONSEIL
20 B.P 1539 ABIDJAN 20
22 43 18 36
22 43 18 48*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'AUSCGIE de l'OHADA
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Article 438 et suivants de l'OHADA)

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES

II Plateaux, Rue J 47 ; BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera
Tel : 22-42-88-20 / 22-42-88-21 / 22-42-88-23 / 08 43 03 88 – Fax : 22-42-88-24
E-mail : eici@aviso.ci RCCM n° CI - ABJ - 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Residence Angel, RDC, Porte 2 – Route du Lycée Technique, Cocody
Tel/Fax : 22-48-42-43 GSM : 05-95-49-96
[E-mail : \[www.eicci-aviso.ci\]\(http://www.eicci-aviso.ci\)](http://www.eicci-aviso.ci)

Modalité et effets

SICOR a obtenu de la société AFRIC INDUSTRY LOME trois prêts d'un montant de FCFA 550 000 000, en vue de permettre à celle-ci de soutenir sa trésorerie.

Les dates de prise d'effets et les modalités de remboursements sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Ordre	Date de convention	Montant	Durée
1	30/05/2007	150.000.000	2 mois
2	11/06/2007	200.000.000	2 mois
3	14/11/2007	200.000.000	3 mois
TOTAL :		550.000.000	

Les conventions prévoient une rémunération au taux de 10% du montant des sommes avancées.

Le montant des intérêts inscrits dans les comptes s'élève à FCFA 55 000 000.

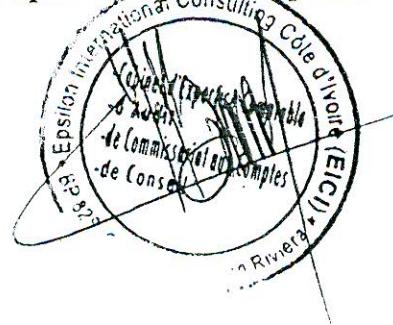
Conformément à la loi, il appartient à votre assemblée de se prononcer sur le présent rapport spécial.

Fait à Abidjan, le 25 février 2014

Les commissaires aux comptes :

E.I.C.I.
Aka HOBA

Expert Comptable Diplômé



AUREX CONSEIL
André N'guessan ZOUKOU

Expert Comptable Diplômé

AUREX CONSEIL

20 BP 1530 ABIDJAN 20
21 3 18 36
22 3 18 48
23 3 18 51
24 3 18 52
25 3 18 58
26 3 18 48

SICOR

Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 FCFA
Siège social : Abidjan, Zone industrielle de Yopougon
04 B.P.973 ABIDJAN 04

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 438 et suivant de l'acte uniforme OHADA, relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visées à l'article 438 et suivant de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'acte uniforme OHADA, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 – Avec AFRIC INDUSTRY LOME

Administrateur concerné

Monsieur SAYEGH JAMAL, Administrateur de votre société

Nature et objet

Convention de prêt

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIX (10)
DIRIGEANTS SOCIAUX ET SALARIES LES MIEUX REMUNERES VISES A
L'ARTICLE 525 DE L'AUSCGIE DE L'OHADA**

**Société Ivoirienne de Coco Râpé
(SICOR)**

04 BP 973 ABIDJAN 04

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AU TITRE DE
L'EXERCICE ECOULE AUX CINQ (5) DIRIGEANTS SOCIAUX ET
SALARIES LES MIEUX REMUNERES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Article 525 de l'OHADA)

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES

10, Avenue du Général Félix Houphouët-Boigny - BP 114 Cédex 03 Abidjan - Riviera
Téléphone : +225 22 42 88 23 / 08 43 03 88 - Fax : 22-42-41-11
Télécopieur : +225 22 42 88 23 - R.C.C.M n° CI - ABE - 06 MO - 4260 - CC n° 06 910 62 C

10, Avenue Félix Houphouët-Boigny - Immeuble WEDGE, 2^e étage, Porte 705
Téléphone : +225 22 42 88 23 / 08 43
Télécopieur : +225 22 42 88 23

Société Ivoirienne de Coco Râpé

SICOR

04 BP 973 ABIDJAN 04

*A l'attention de Monsieur le Président du Conseil
d'Administration*

Nous soussignés Aka HOBA et André N'GUESSAN ZOUKOU, commissaires aux comptes de la société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), société anonyme dont le siège social est à Abidjan, Zone industrielle de Yopougon, 04 BP 973 Abidjan 04.

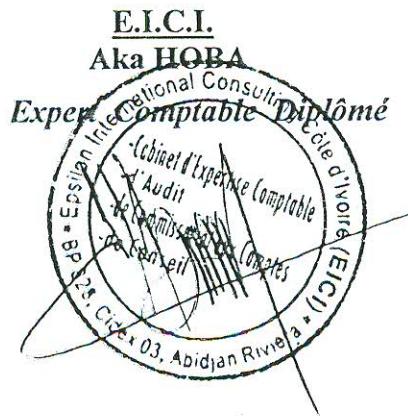
Certifie qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le montant global des rémunérations versées aux 5 dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés s'élève au montant suivant en FCFA 65 751 062 (Soixante-cinq millions sept cent cinquante et un mille soixante-deux francs).

Rémunérations 65 751 062

Avantages
65 751 062

Fait à Abidjan, le 4 février 2014

Les commissaires aux comptes :



AUREX CONSEIL
André N'guessan ZOUKOU

Expert Comptable Diplômé

AUREX CONSEIL
20 BP 9530 ABIDJAN 04
22 43 18 36
22 43 18 48

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES REMUNERATIONS
EXECPTIONNELLES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

II Plateaux, Rue J 47 ; BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera
T. T. : 22-42-88-20 / 22-42-88-21 / 22-42-88-23 / 08 43 03 88 - Fax : 22-42-41-11
E-mail : cier@aviso.ci - RCCM n° CI - ABJ - 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Abidjan - Cocody-Riviera Golf, Immeuble WEDGE, 2^e étage, Porte 705
T. T. : 22-43-18-36 Fax : 22-43-18-48
E-mail : cier@aviso.ci

Société Ivoirienne de Coco Râpé - SICOR

04 BP 973 ABIDJAN 04

Aux actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte uniforme du traité de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

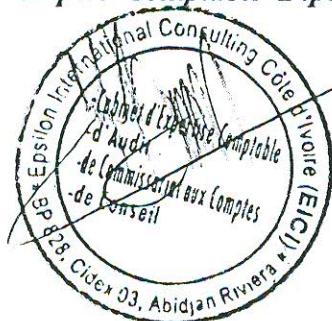
Le président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Fait à Abidjan, le 1 avril 2014

Les commissaires aux comptes :

**E.I.C.
Aka HOBA**

Expert Comptable Diplômé



**AUREX CONSEIL
André N'guessan ZOUKOU**

Expert Comptable Diplômé



**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012
1. BILAN

ACTIF	2012	2011
ACTIF IMMOBILISE	1 491 482 215	1 702 988 716
ACTIF CIRCULANT	371 277 194	333 387 669
TRESORERIE-ACTIF	803 057	50 509 988
TOTAL ACTIF	1 863 562 466	2 086 886 373
PASSIF	2012	2011
CAPITAUX PROPRES	238 321 035	681 329 437
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-401 184 579	-443 008 402
DETTES FINANCIERES	599 004 838	634 004 838
PASSIF CIRCULANT	1 366 848 178	1 204 263 718
TRESORERIE-PASSIF	60 572 994	10 296 782
TOTAL PASSIF	1 863 562 466	2 086 886 373

2. COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2012	2011
CHARGES D'EXPLOITATION	500 046 872	976 849 008
CHARGES DE PERSONNEL	130 234 778	17 193 205
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	299 083 077	378 062 366
CHARGES FINANCIERES	56 453 103	55 387 047
CHARGES H.A.O.	0	653 291 304
IMPOT SUR LE RESULTAT	2 437 840	6 347 670
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-401 184 579	-443 008 402
TOTAL CHARGES	587 071 091	1 644 122 198
PRODUITS	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	487 568 181	680 881 236
AUTRES PRODUITS	14 828 670	0
REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	35 000 000	330 844 284
PRODUITS FINANCIERS	49 674 240	49 674 240
PRODUITS H.A.O.	0	582 722 438
TOTAL PRODUITS	587 071 091	1 644 122 198

3. TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

	2012	2011
RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	137 101 502	-186 275 734
EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	37 118 359	226 488 940
INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	99 983 143	40 213 206
VARIATION DE LA TRESORERIE	99 983 143	-40 213 206

4. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

ORIGINE	2012	2011
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-401 184 579	-443 008 402
TOTAL	-401 184 579	-443 008 402
AFFECTATION	2011	2010
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-401 184 579	-443 008 402
TOTAL	-401 184 579	-443 008 402

(Etats financiers au 31/12/2012 certifiés par les commissaires aux comptes, en attente d'approbation par l'assemblée générale)